

M. Knowles: Et le Crédit social?

M. Baldwin: C'est une plaie dont nous souffrons depuis longtemps. Sous le régime précédent, nous avons versé des prestations à un grand nombre de personnes en vertu du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies. On a signalé, à ce moment-là, qu'il fallait procéder par tâtonnements, et qu'il y aurait probablement de nouveaux changements. En outre, nous avons fait adopter la loi sur l'assurance-récolte, qui devait compléter la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Mais, en Alberta, le gouvernement provincial n'a pas jugé bon d'appliquer les dispositions de la loi sur l'assurance-récolte.

Je dirai ici, entre parenthèses, que la population de la région en cause a bénéficié de l'entière collaboration et de toute l'aide possible de la part du personnel, des inspecteurs, des surveillants et du surintendant, ici, à Ottawa. Ils m'ont été d'un grand secours, ainsi qu'à tous les cultivateurs. Il ne s'agit pas ici d'administration, mais je dirai qu'étant donné la situation, ce serait, pour le ministre, le moment opportun d'examiner ces deux mesures législatives qui devaient se compléter. Je dirai que dans la région nord, nous avons eu un échantillon de toutes les pertes possibles et de tous les problèmes qui peuvent se poser aux cultivateurs. Le ministre devrait inviter ses fonctionnaires à constater les résultats quand les derniers chiffres arriveront, le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies une fois achevé, et s'en inspirer pour recommander certains changements.

Ce qu'on a fait a été bien fait. Si je me souviens bien, le nombre de personnes qui peuvent bénéficier du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies a doublé. Mais il est maintenant évident qu'il faudra compléter ce programme, comme c'était l'intention au moment de sa mise en application. J'invite instamment le ministre à prendre cette région comme modèle, et à formuler certaines recommandations pertinentes au sujet du double programme d'assurance-récolte et d'assistance à l'agriculture des Prairies, afin de procéder aux modifications qui s'imposent dans l'Ouest canadien.

M. Peters: Y a-t-il du nouveau en ce qui concerne l'enquête intéressant un directeur et un député, relativement à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. M. Hays: Je ne saurais faire d'observations à ce sujet, car je crois que l'enquête n'est pas terminée.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Comme il est cinq heures, je dois maintenant quitter le fauteuil pour

permettre à la Chambre d'étudier les mesures d'initiative parlementaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, comme je dois m'absenter ce soir, ne pourrions-nous pas suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin de poursuivre l'examen de mes crédits?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: Entendu!

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

M. le président: A l'ordre! Accepte-t-on de discuter les crédits du ministère des Affaires extérieures?

Des voix: D'accord!

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ministère—

Crédit 1e. Administration centrale, y compris les dépenses de la conférence au Canada, en mai 1963, des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, \$56,000.

M. Peters: Longtemps, nous avons attendu l'occasion d'entendre le ministre. S'il ne dit mot à l'heure actuelle, je ne vois pas pourquoi nous attendrions une autre fois qu'il soit disponible.

L'hon. M. Martin: Je crois que nous sommes tous ici pour adopter les crédits plutôt que pour entendre le ministre. Cependant, je veux bien répondre à toutes questions que mon honorable ami aurait à me poser. Ce poste-ci est rendu nécessaire par le déficit net de nos services de communication pour l'année financière 1963-1964.

L'hon. M. Starr: Est-ce pour Washington?

L'hon. M. Martin: Non, il s'agit de nos services de communication partout dans le monde, y compris l'OTAN. Le budget principal de 1963-1964 comptait 1.3 million de dollars pour le téléphone, le télégraphe et tous les autres moyens de communication. L'insuffisance de fonds tient au volume accru des communications transmises par nos ambassades dans le monde entier.

Les frais de la réunion des ministres de l'OTAN tenue à Ottawa en mai 1963 ont dépassé de \$24,000 le montant initial de \$380,000 prévu dans les crédits supplémentaires de 1963-1964. C'est la somme demandée dans ce premier crédit.